

Image not found or type unknown



Droit à un proces equitable

Par **ZEMIR**, le **06/10/2009 à 15:54**

Bonjour,
Ma question est simple, quoi faire quand le TGI, la police font obstruction à un procès.

Par **fabienne034**, le **06/10/2009 à 18:33**

Bonjour,
Il faut saisir la CEDH pour non accès à un tribunal (article 6 de la Convention)
vous devez prouver que vous avez relancer pour avoir un procès
pour tout savoir sur la cedh : <http://www.fbis.net/cedh.htm>